



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 19 DÉCEMBRE 2018
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS :

**M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent**

Il est **19h15**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONVOCATION ET OBJET

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil, en conformité avec l'article 152 du Code municipal du Québec.

Considérant que tous les membre du conseil sont présents à la présente séance extraordinaire et consentent à modifier l'ordre du jour en ajoutant :

Le point 5 devient : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018

Le point 6 devient : Période de questions

Le point 7 devient: Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement de taxation numéro 229 imposant le taux des taxes foncières et les tarifs pour les services des matières résiduelles, des matières recyclables, organiques et des égouts
2. Déterminer la date pour l'adoption du règlement de taxation 2019
3. Adoption du règlement no 228 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout pluvial
4. Offre de services de M. Michel Michaud pour l'entretien des édifices municipaux et le déneigement des perrons
5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE TAXATION NUMÉRO 229 IMPOSANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, ORGANIQUES ET DES ÉGOUTS

Monsieur Denis Blanchette, conseiller par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 229 imposant le taux des taxes foncières et les tarifs pour les services des matières résiduelles, recyclables et organiques ainsi que les égouts.
- Dépose le projet du règlement numéro 229 sur la taxation 2019.

2. DÉTERMINER LA DATE POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2019

18-234 Proposé par monsieur Denis Blanchette
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :

QUE la date déterminée pour l'adoption du règlement de taxation est le 11 janvier 2019.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 228 CONERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPEPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-

RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

18-235 ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'IL est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égouts;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Rodrigue Ouellet lors de la séance régulière tenue le 7 décembre 2018 en vue de l'adoption du présent règlement;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le conseiller, monsieur Rodrigue Ouellet à la même séance du 7 novembre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par Monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :

QUE le présent règlement soit et est adopté conformément à la Loi.

4. OFFRE DE SERVICES DE M. MICHEL MICHAUD POUR L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET LE DÉNEIGEMENT DES PERRONS

Monsieur Denis Blanchette informe le conseil du conflit d'intérêt du fait que monsieur Michel Michaud est un beau-frère, il se retire des délibérations du conseil.

18-235 Proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur André Blouin
Et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de M. Michel Michaud pour l'entretien hivernal des perrons de la municipalité ainsi que l'entretien ménager des édifices municipaux.

OFFRE DE SERVICES À CONTRAT

Pour l'entretien ménager des édifices municipaux

- Salle municipale : 75\$
- Centre communautaire : 15\$ par local pour trois locaux

Les produits de nettoyage sont au frais de M. Michaud

Pour l'entretien hivernal des perrons

14\$/heure + l'augmentation du prix à la consommation (IPC).

Démission de monsieur Raoul Garon

- 18-236** Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur Gervais Parent
QUE le conseil accepte la démission de monsieur Raoul Garon pour le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux et l'entretien hivernal des perrons

Par contre M. Raoul Garon reste disponible en tant que remplaçant, au besoin.

5. PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

18-237 **Attendu que :**

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de

- l'Occupation du territoire ;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
 - la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
 - La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens et citoyennes sont intéressés à s'occuper de l'entretien du local et de la patinoire pour cet hiver. Une rencontre est prévue prochainement. Monsieur Gervais Parent est responsable de cette rencontre.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-238 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur Bruno Roy
Et unanimement résolu de lever la séance à 19h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jean-Pierre BÉLANGER,
maire

Josette BOUILLON,
dir. générale et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.